



## Prudhommes contre planning qui a détruit ma famille

Par **marc1205**, le **11/09/2012** à **19:17**

Bonjour

Le titre est flou, mais le problème est compliqué.

je travaille pour une entreprise de presse. Cette entreprise possède deux journaux, l'un qui paraît le dimanche, l'autre pas. Ces journaux du dimanche sont fabriqués le samedi. Dans mon service, je suis le seul à travailler tous les samedis, et un dimanche sur deux. Mes collègues, eux, ne travaillent jamais le samedi et un dimanche sur deux. Ils ont de plus un jour de RTT accolé à chaque week-end complet, soit 2 week-ends de 3 jours par mois. Moi, jamais.

La raison invoquée : ils travaillaient pour le journal ne paraissant pas le dimanche, leur contrat de travail ne permet pas de les obliger à travailler le samedi.

Mon contrat de travail est également au nom du journal ne paraissant pas le dimanche. Je suis payé au barème de ce journal, pas de l'autre (plus rémunérateur).

Aujourd'hui, ma femme a tenté de se suicider parce qu'elle est mariée à un homme qu'elle ne voit jamais, dont la vie familiale est inexistante. Elle demande le divorce et veut partir dans une autre ville.

Mon entreprise a accepté de me muter dans cette ville.

Je voulais savoir quelle chance j'avais d'être entendu par les prudhommes et quelle suite mon entreprise pouvait donner à mes poursuites.

Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **11/09/2012** à **19:44**

Bonjour,

Ce que vous appelez un jour RTT n'en est apparemment pas un mais un repos compensateur sans doute pour le travail du dimanche...

Il conviendrait déjà de consulter la Convention Collective applicable et je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...